

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AO-421-P1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)
 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE PB-20

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

QUE lors de sa séance ordinaire du **3 décembre 2018**, le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**AO-421-P1**).

QUE l'objet de ce règlement vise à modifier la grille des usages et des normes de la zone **PB-20** relativement aux normes de largeur minimale, de hauteur en mètres et de hauteur en niveaux de bâtiment.

La grille est modifiée afin de :

- déplacer les normes inscrites à la ligne « hauteur (niveaux) min. – max. » à la ligne « hauteur (mètres) min. – max. » et
- déplacer les normes inscrites à la ligne « largeur minimale (mètres) » vers la ligne « hauteur (niveaux) min. – max. ».

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue, concernant ce premier projet de règlement, le **mardi, 29 janvier 2019, à 18 h 30** à la salle du conseil, située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire (article 1). Le plan ci-dessous illustre la zone visée (**PB-20**) et ses zones contiguës (**PA-23, RB-11, RB-21, RC-15**).



Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

Montréal, le 21 janvier 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Marie-France Paquet, avocate

